

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n° 26/PSH 341

Portant sur la modification du stationnement et de la circulation des véhicules, rue Paul Déroulède, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, du vendredi 10 juillet 2026 au mercredi 15 juillet 2026, à l'occasion d'un déménagement.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU Le Code Pénal,
- VU Le Code de la Route,
- VU Le Code de la Voirie Routière,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Les délibérations du conseil municipal n° 23/05/2022-03 et n°22/04/2024-09, fixant les tarifs d'occupation du domaine public et privé communal,
- VU La demande de Madame TABOURIN Servane

Considérant que par mesure de sécurité et afin de faciliter un déménagement, il est nécessaire de modifier le stationnement et la circulation des véhicules, du vendredi 10 juillet 2026 au mercredi 15 juillet 2026, rue Paul Déroulède, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit et réservé au demandeur, au droit du n°26 rue Paul Déroulède, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, du vendredi 10 juillet 2026 au mercredi 15 juillet 2026.
- ARTICLE 2 :** La chaussée sera rétrécie avec une circulation ralentie au droit du n°26 rue Paul Déroulède, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, du vendredi 10 juillet 2026 au mercredi 15 juillet 2026, le temps du déménagement.
- ARTICLE 3 :** Une signalisation adéquate sera mise en place par les services techniques
- ARTICLE 4 :** Cette occupation donnera lieu à la perception d'une redevance fixée par le Conseil Municipal d'un montant de 75€.
- ARTICLE 5 :** Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.
- ARTICLE 6 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- ARTICLE 7 :** Le commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Binic-Etables-sur-Mer, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 02 juillet 2026.

Le Maire,
Thierry SIMELIERE.





DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Demande à déposer 10 jours impérativement avant le début de l'occupation.

Le demandeur

Particulier Entreprise

Nom : TABOURIN Prénom : SERVANE
 Dénomination : Représenté par :
 N° SIRET :
 Adresse : 4 RUE DE LA PAIX
 Code Postal : 22410 Localité : PLOURHAN
 Téléphone : 06.22.27.42.39 Courriel : ovanou.@.gmail.com

Localisation du site concerné par la demande (fournir plan si besoin)

Nom : TABOURIN Prénom : FOUCAULD
 Adresse : 26 RUE PAUL DEROULEDE / RUE DU CHATELET
 Code Postal : 22410 Localité : SAINT-QUAY-PORTRIEUX

Nature de l'occupation

Travaux type de travaux :
 Livraison Déménagement
 Dépôt type de dépôt :
 Echafaudage Nacelle
 Trottoir Chaussée Espace vert Autres

Date de l'occupation

Début : 10/07/2026 Fin : 15/07/2026

TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

				Total
<i>Occupation privative de la voirie, échafaudages, dépôts de matériaux sur trottoir, chaussée, y compris engins de chantier m²/jour</i>	0.50	/m ²	/jour	
Forfait route barrée (hors prestations de sécurité comprenant l'établissement d'une déviation par les services techniques et la fourniture de panneaux de signalisation).	30.00		/jour	
Neutralisation de stationnement véhicules (déménagements, livraisons...) /place/jour	3.00	3 /place	5 /jour	45
Prestation minimale de sécurité (location de panneaux incluses-3 unités maximum)	30			75
Prestation complète de sécurité (Mise en place d'une déviation et sécurisation du chantier par les services techniques)				Devis
TOTAL				

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : SAINT-QUAY-PORTRIEUX Le : 30/06/2026
 Nom : TABOURIN Prénom : SERVANE Qualité :

Signature :